

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

Pôle métropolitain du Genevois français  
SIEGE : 15 avenue Emile zola  
74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU

OBJET :

Séance du 7 mai 2021

AVENANT AU  
MARCHE  
D'OPERATEUR  
GENERALISTE DE  
LA PLATEFORME  
DE RENOVATION  
ENERGETIQUE DES  
LOGEMENTS  
« REGENERO »

L'an deux mil vingt et un, le sept mai, à douze heures, le Bureau, dûment convoqué, s'est réuni en visio conférence, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Président,  
Convocation du : 30 avril 2021  
Secrétaire de séance : Vincent SCATTOLIN  
Membres présents : 14

N° BU2021-06

• Délégués titulaires :

Nombre de délégués  
titulaires  
en Exercice : 16  
Nombre de délégués  
Présents : 14  
Pouvoirs : 0

M. Christian DUPESSEY – M. Vincent SCATTOLIN – Mme  
Chrystelle BEURRIER – M. Marin GAILLARD –  
M. Stéphane VALLI – Mme Catherine BRUN –  
M. Sébastien JAVOGUES – Mme Aurélie CHARILLON –  
M. Gabriel DOUBLET – Mme Carole VINCENT – M. Jean-  
Claude GEORGET – M. Philippe MONET – M. Benjamin  
VIBERT – Mme Nadine PERINET

• Délégués excusés :

M. Pierre-Jean CRASTES- M. Christophe ARMINJON

AVENANT AU MARCHE D'OPERATEUR GENERALISTE DE LA PLATEFORME  
DE RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS « REGENERO »

Le service REGENERO vise à accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation énergétique.

Cette « plateforme » permet d'apporter aux habitants une base d'informations disponibles via un site internet ainsi qu'un guichet unique d'accompagnement et d'orientation accessible par voie numérique, téléphonique et physique. Les porteurs de projets peuvent ainsi être guidés sur les dispositifs locaux adaptés à leur projet de rénovation, et accompagnés dans toutes les phases de leur démarche.

Par délibération n°B-2017-229 du 26 septembre 2018, le Bureau communautaire d'Annemasse Agglo a approuvé l'adhésion à un groupement de commandes constitué avec la Communauté de Communes du Genevois en vue de la passation d'un marché relatif à l'opérateur généraliste de la Plateforme de Rénovation Énergétique des logements REGENERO.

Annemasse Agglo a été désigné coordonnateur du groupement et, à ce titre, a conduit la procédure de passation du marché.

A l'issue d'une procédure adaptée (article 28 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016) et par décision de la Commission d'Appel d'offres réunie le 10 avril 2018, le marché a été attribué à

INNOVALES selon les prix unitaires mentionnés au bordereau des prix et pour un montant forfaitaire annuel de 33 000,00 € HT réparti entre Annemasse Agglo et la Communauté de Communes du Genevois.

Par délibération du Bureau communautaire n°B-2018-0103 du 2 mai 2018, le Président d'Annemasse Agglo en tant que représentant du coordonnateur du groupement, a été habilité à signer le marché.

Le marché, numéroté 18016, a été notifié à INNOVALES le 23 mai 2018 pour une période initiale de 2 ans, reconductible 3 fois un an.

Afin que l'ensemble des habitants du Genevois français puisse bénéficier d'un accompagnement similaire, les élus du Pôle métropolitain se sont prononcés lors du Comité syndical du 21 mars 2019 en faveur de la reprise et de la mutualisation de ce service.

Un avenant quadripartite a été passé entre Annemasse Agglo, la Communauté de communes du Genevois, le Pôle métropolitain du Genevois français et INNOVALES afin de transférer au Pôle métropolitain à compter du 23 avril 2019 le marché initialement conclu en groupement par Annemasse Agglo et la Communauté de communes du Genevois.

Le marché ainsi transféré prévoit expressément la possibilité de confier au titulaire du marché, en application de l'article 30-I 7° du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 (article R2122-7 du code de la commande publique), un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires, pendant une durée de 3 ans à compter de la notification du marché.

Sur ce fondement INNOVALES a été sollicité afin de passer un marché de prestations similaires ayant pour objet d'étendre les prestations déjà réalisées pour le compte d'Annemasse Agglo et de la Communauté de communes du Genevois aux autres membres du Pôle métropolitain, à savoir :

- la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération,
- La Communauté d'Agglomération Pays de Gex Agglo,
- La Communauté de Communes du Pays Rochois,
- La Communauté de Communes Faucigny-Glières,
- La Communauté de Communes Arve et Salève.

Un nouveau marché a donc été conclu et notifié le 17 mai 2019 pour une période initiale courant du 23 mai 2019 au 22 mai 2020.

Il a été reconduit 2 fois, la dernière reconduction courant du 23 mai 2021 au 22 mai 2022.

Il a été passé sous une forme de prix mixte, à savoir des prestations payées à prix forfaitaire pour un forfait annuel de 97 350 € HT et des prestations réalisées sur émission de bons de commande sur la base du bordereau des prix unitaires, sans minimum ni maximum de commande.

A compter du 23 mai 2021, date de renouvellement de la nouvelle période, La Communauté d'Agglomération Pays de Gex Agglo ne souhaite plus bénéficier des prestations du marché ; les prestations étant assurées par l'ALEC01 dans le cadre de la mise en place du Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) sur le Département de l'Ain.

Il convient donc de passer un avenant avec INNOVALES afin de modifier le périmètre du marché qui se décompose désormais comme suit :

- la Communauté d'Agglomération Thonon Agglomération,
- la Communauté de communes du Pays Rochois,
- la Communauté de communes Faucigny-Glières,
- la Communauté de communes Arve et Salève.

La décomposition du prix global et forfaitaire est impactée par ce retrait et il convient donc de supprimer le prix de la « mission 5.2 niveau 1 Pays de Gex Agglo » ce qui entraîne une diminution de – 23 414,29 € HT.

Le prix global et forfaitaire annuel est donc ramené à 73 935,71 € HT.-

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer l'avenant dans les conditions évoquées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Le Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy le 12/05/21

Publié ou notifié le 12/05/21

Le Président,  
Christian DUPESSEY

